



Les VMF avec l'ensemble des associations nationales de sauvegarde du patrimoine communiquent :

POUR UN MORATOIRE DE L'ÉOLIEN TERRESTRE !

Ce mardi 17 septembre 2013, le Syndicat des énergies renouvelables a demandé un plan de relance sans attendre la loi sur la transition énergétique. En réponse à cette demande, les associations nationales de sauvegarde du patrimoine bâti et paysager reconnues d'utilité publique proposent un moratoire de l'éolien terrestre en France.

Malgré un prix d'achat de l'électricité très élevé et de nombreuses mesures de dérégulation décidées en début d'année, le développement des éoliennes terrestres atteint en 2013 un niveau bas : les surfaces du territoire fortement impactées par les éoliennes terrestres se sont élevées à 40 000 ha au premier semestre 2013, loin du rythme trois fois supérieur constaté en 2009/2010 (sur la base d'un rayon d'un kilomètre autour d'une éolienne d'1,5 MW).

Ce ralentissement s'explique par de nombreuses décisions administratives ou judiciaires. Il a surtout pour cause le rejet de l'éolien terrestre par la population, par les élus et par les associations.

Pourquoi un moratoire ?

1. Parce que l'efficacité énergétique de l'éolien terrestre est loin d'être démontrée avec des machines qui ne fonctionnent qu'une heure sur quatre,
2. Parce que l'éolien terrestre est une énergie qui coûte cher et pèse de plus en plus sur le pouvoir d'achat des Français et sur la compétitivité des entreprises,
3. Parce que l'impact de l'éolien terrestre en terme d'emplois est marginal,
4. Parce que le développement de l'éolien terrestre met à mal le patrimoine bâti et paysager dont dépend le tourisme en France, porteur de centaines de milliers d'emplois.

Comment mettre en œuvre le moratoire ?

En arrêtant de subventionner l'achat d'électricité pour les éoliennes terrestres, à l'instar d'autres pays en Europe (Danemark, Espagne, etc...).

Pour plus d'informations sur l'action des Vieilles Maisons Françaises (VMF), rendez-vous sur notre site internet **www.vmfpatrimoine.org**

Contact : developpement@vmfpatrimoine.org

Les associations nationales de sauvegarde du patrimoine bâti et paysager

La Demeure Historique - Maisons Paysannes de France - Patrimoine Environnement (LUR-FNASSEM)
REMPART - Sauvegarde de l'Art Français
Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France - Vieilles Maisons Françaises